



Amarelle va interdire les natels pendant l'école

Cette injonction uniformisera des pratiques aujourd'hui disparates au sein des collèges. Le portable restera éteint, aussi pendant la récré. L'éducation numérique passe par là



Rentrée
La conseillère d'État Césaire Amarelle veut une distance critique face à l'informatique. KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT

Vincent Maendly

Noyée au milieu d'une dense conférence de presse dédiée à la rentrée scolaire de lundi prochain, l'information communiquée par la ministre socialiste Césaire Amarelle n'est pas passée inaperçue. Le Département de la formation (DFJC) va édicter l'hiver prochain une directive visant à interdire l'usage du natel pendant le temps scolaire, récréation et pau-

ses - sauf celle de midi - comprises. Et ce pour toute l'école obligatoire. «Le portable restera éteint au fond du sac. Des exceptions seront possibles dans un cadre pédagogique explicite donné par l'enseignant.»

La décision semble d'ores et déjà prise, même si elle sera expérimentée dans un premier temps, c'est-à-dire dès la semaine prochaine, au sein des dix établissements pilotes* retenus pour essayer les plâtres de l'éducation

numérique, le grand chantier de la législature.

Dans les faits, plusieurs établissements scolaires appliquent déjà une telle interdiction, libres qu'ils sont d'édicter leur propre règlement interne. Dans le document-type qu'il met à la disposition des directions, le DFJC suggère seulement de proscrire l'usage du mobile durant les cours. À l'avenir, une «injonction cantonale» va donc uniformiser la pratique. À l'échelle suisse, Vaud serait pion-



nier en la matière. La même règle a été décrétée en France, et Genève y songe très sérieusement.

«On peut saluer cette décision, réagissait mardi Grégory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise. Il est important que la cour redevienne un lieu de sociabilisation. Pour nous, le portable n'a pas sa place à l'école.»

Question de cohérence

Pour Cesla Amarelle, imposer une telle règle est une question de cohérence avec le virage numérique que négociera l'École vaudoise ces prochaines années. «L'éducation numérique place l'humain au centre et doit aborder l'outil avec une distance critique. Le garder éteint, c'est un signal important. Outre le fait qu'il représente un frein à la sociabilisation harmonieuse et n'est pas propice à la concentration.»

La cheffe du DFJC n'ignore pas non plus qu'une des craintes des parents vis-à-vis de l'éducation numérique, «c'est précisément de voir leur enfant vissé à un écran pendant les heures de cours». Bannir les natels est déjà une assurance qu'il ne servira pas de support pédagogique...

Au contraire, le DFJC a donné quelques gages quant à la phase pilote qui s'ouvre avec cette rentrée scolaire, au sein de dix établissements scolaires. La nouvelle

discipline, baptisée «Science informatique et projets numériques» sera d'abord introduite dans la grille très souple du cycle 1, chez les 4-7 ans, et fera la part belle aux activités «débranchées». C'est-à-dire sans avoir les yeux rivés sur des pixels. Il est en effet possible d'aborder avec les bambins les concepts de base de l'informatique via des jeux de coopération ou l'utilisation de petits robots. «Il faut éduquer nos jeunes aux potentiels et aux dangers des outils informatiques par une compréhension des mécanismes de base, et il faut commencer tôt», a résumé Francesco Mondada, professeur au Laboratoire de systèmes robotiques de l'EPFL.

Le DFJC s'allie en effet étroitement à l'école polytechnique, qui

«L'éducation numérique place l'humain au centre et doit aborder l'outil avec une distance critique»

Cesla Amarelle
Conseillère d'État

a une longue expérience dans la formation des enseignants et la

création d'outils pédagogiques pour les enfants. La HEP et l'UNIL coopèrent aussi. «Toutes les forces publiques sont mises à contribution. Nous n'avons pas de partenaires privés», s'enorgueillit Cesla Amarelle.

La ministre dispose désormais d'une feuille de route pour ce projet titanesque. Les établissements pilotes lanceront des expériences didactiques pendant deux ans, avant une généralisation échelonnée pour les trois cycles jusqu'en 2022-2023 pour les élèves de la 9e à la 11e année. Deux institutions d'enseignement spécialisé, un gymnase et deux écoles professionnelles sont aussi partie prenante.

Figurant en bonne place dans le programme de législature, l'éducation numérique passe aussi par la formation - initiale et continue - des enseignants et l'adaptation des actions pédagogiques aux supports numérisés, a souligné Cesla Amarelle. Pour l'heure, questions gros sous, seul un crédit d'étude de 400 000 francs est cité. Il sera soumis au vote du Grand Conseil l'an prochain.

* Aigle, Chavannes-près-Renens & Saint-Sulpice, Chavornay & environs, Cugy & environs, Genolier, Le Mont, Sainte-Croix, La Tour-de-Peilz, Villeneuve Haut-Lac, Yverdon - Edmond-Gilliard.



Dossiers chauds

Harcèlement Le phénomène du harcèlement continue de préoccuper l'école. Après une campagne et un dispositif de prévention en 2015, le Département veut enclencher la vitesse supérieure avec un renforcement des mesures préventives et une généralisation des manières de faire à tous les établissements. Les inquiétudes des parents seront en outre mieux prises en compte. Un délégué École-Famille

sera engagé. Enfin, la question de la sanction fera l'objet d'une table ronde entre école, justice et police. **Démographie** À l'image de la population du canton qui augmente sans arrêt, l'école obligatoire voit son nombre d'élèves s'accroître. Quelque 1000 écoliers supplémentaires se rendront en classe lundi. Soixante-deux classes supplémentaires sont ouvertes. Avec les adolescents du postobligatoire (gymnase et filières professionnelles), le Département est ainsi

responsable de plus de 120 000 élèves.

Encore une période de plus Une 33e période hebdomadaire est introduite cette année en 10e. Elle sera occupée par du français, portant sa dotation horaire à 6 périodes hebdomadaires à ce degré. Lors de la rentrée précédente, une 33e période a été accordée en 9e année, dévolue à l'enseignement de l'histoire.

L. BS

Commissaires d'apprentissage pas assez nombreux

● Cesla Amarelle lance aussi une offensive sur la politique de formation proprement dite. On l'a vu en ce début d'année, trop de jeunes Vaudois restent sur le carreau après leur scolarité, sans projet de formation et encore moins de diplôme susceptibles de les lancer dans le monde du travail. Sortis en janvier, les chiffres de l'Office fédéral de la statistique ont montré que Vaud figurait en queue de peloton, juste avant Genève, dans le taux de certification avant l'âge de 25 ans («24 heures» du 19 février). Quelque 15% de jeunes de cette tranche d'âge sont sans solution et viennent, pour beaucoup, grossir les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale. Tandis que Genève lance, cette rentrée, son programme de formation obligatoire jusqu'à 18 ans, Vaud mettra l'accent sur la formation professionnelle, délaissée par rapport à la voie académique. Après l'engagement d'un homme proche de l'économie au service du postobligatoire (Lionel Éperon

et celui d'un ancien chef d'école professionnelle comme conseiller personnel (Michel Tatti), la conseillère d'État passe la vitesse supérieure. Des mesures seront prises pour soutenir les formateurs en entreprise afin, notamment, de prévenir les ruptures de contrat d'apprentissage, encore trop nombreuses. Une campagne d'encouragement à choisir une formation professionnelle, ainsi que des possibilités d'entrer dans un cursus pratique tout en restant à l'école vont entrer en force. Les postes de commissaires d'apprentissage (contrôleur de la formation), financés par l'État, devraient être revus à la hausse. «Actuellement, informe Lionel Éperon, le taux d'encadrement est d'un commissaire pour 800 apprentis, ce qui correspond à 67 commissaires.» L'idée serait de passer à un pour 500. Des négociations budgétaires sont en cours au sein du Conseil d'État. Il est temps aussi de revoir certaines formations dans les métiers (par

exemple, les horticulteurs ne devraient plus avoir à apprendre par cœur le nom latin de 400 plantes, alors qu'ils sont disponibles via un smartphone...). Le travail d'approche des multinationales, qui ne connaissent pas la tradition de l'apprentissage, doit être renforcé. «Il s'agit, poursuit Lionel Éperon, de les convaincre des vertus de ce modèle.» Enfin, les très petites entreprises, qui forment la majorité du tissu économique vaudois, doivent être aidées et encouragées pour l'engagement d'un apprenti. Parmi les réactions syndicales publiées mardi, la Société vaudoise des maîtres secondaires (SVMS-SUD) a fait valoir qu'il conviendrait aussi de se poser la question de savoir pourquoi la voie des métiers n'est pas prise en compte actuellement. À ses yeux, les trop faibles salaires dans certaines branches ont beaucoup à voir avec ce désintérêt. **Lise Bourgeois**